

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-huit Septembre deux mil vingt à 20h30, suivant convocation en date du quatorze Septembre deux mil vingt, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Secrétaire de séance* : Mr Sylvain BREUX

*Étaient présents* : Mme BELLET, Mme BOUR, Mr BOUTY, Mr BREUX, Mr CHASSAGNE, Mme CYRILLE, Mr LECOMTE, Mr LEROUSSEAUD, Mr MONTHEIL, Mr VERHELST.

*Était absent excusé* : Mr CHARIAL

**Délibération 2020/033 en date du 18 Septembre 2020**

**Décision modificative – Budget Assainissement 2020**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Trésorerie d'Eymoutiers a formulé des observations quant au vote du budget communal Eau & Assainissement 2020. Il est rappelé les résultats du budget Eau & Assainissement :

- \* Section de fonctionnement : + 42 913.94 €
- \* Section d'investissement : + 112 238.44 €

Par ailleurs, une erreur matérielle, dont le montant s'élève à 4 €, s'est glissée lors de la saisie du budget. Afin d'y apporter la correction, il est nécessaire d'enlever 4 € en dépenses d'investissement et de faire de même en recettes d'investissement soit :

- \* – 4 € en dépenses d'investissement à l'article 2318 (chapitre 23)
- \* – 4 € en recettes d'investissement à l'article 001 (chapitre 001)

Il convient de rectifier formellement cette erreur.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 21 Septembre 2020

Le Maire,

Coline BOUR.

